



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
CRYSTIC VE 679PA

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT CRYSTIC VE 679PA
 NO DE PRODUIT : R50049
 DISTRIBUTEUR Scott Bader
 Wollaston
 Wellingborough
 Northamptonshire. NN29 7RL
 +44(0)1933 663100
 +44(0)1933 663693
 reach@scottbader.com

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Inflammable. Nocif par inhalation. Irritant pour les yeux et la peau.

CLASSIFICATION Xn;R20. Xi;R36/38. R10.

POUR L'ENVIRONNEMENT

On ne considère pas que ce produit ait des effets néfastes sur l'environnement.

RISQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Le produit est inflammable et peut, en cas d'échauffement, dégager des vapeurs qui forment des mélanges explosifs vapeur-air.

POUR L'HOMME

À des concentrations élevées, les vapeurs et les aérosols ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, du vertige et des nausées. Nocif par inhalation et par contact avec la peau. Le produit irrite les yeux et la peau.

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Appellation	No EC :	No. CAS	Contenu	Classification
COBALT OCTOATE	270-066-5	68409-81-4	<0.2%	Xn;R22. Xi;R38. R43.
N,N-DIMÉTHYLANILINE	204-493-5	121-69-7	<0.2%	Carc3;R40 T;R23/24/25 N;R51/53
Solvant Naphtha (Petroleum), Light Aromatic (< 0,1% Benzene)	265-199-0	64742-95-6	<0.2%	Xn;R65. Xi;R37. N;R51/53. R10,R66,R67.
STYRÈNE	202-851-5	100-42-5	40-45%	R10 Xn;R20 Xi;R36/38

Le texte intégral pour toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

COMMENTAIRES SUR LA COMPOSITION

Résine polystyrène insaturée dans un solvant réactif.

4 PREMIERS SECOURS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Premiers soins, repos, chaleur et air frais. Ne rien donner à boire à la victime si elle est inconsciente. Consulter un médecin si les troubles persistent.

INHALATION

Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer qu'elle respire. En cas de problèmes respiratoires : pratiquer la respiration artificielle et/ou donner de l'oxygène. Consulter un médecin si les troubles persistent.

INGESTION

Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau ou de lait. Garder la personne en observation. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, tenir la tête basse. Transporter immédiatement en salle d'urgence et apporter cette fiche.

CONTACT AVEC LA PEAU

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver vite et rincer la peau contaminée avec de l'eau. Enlever rapidement les vêtements imbibés et rincer la peau avec de l'eau.

CONTACT AVEC LES YEUX

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Consulter rapidement un médecin si les symptômes surviennent après le lavage.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

CRYSTIC VE 679PA**MOYENS D'EXTINCTION**

Un incendie peut être éteint avec : Eau pulvérisée, brouillard ou brume. Mousse, dioxyde de carbone ou poudre sèche. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc.

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Utiliser un masque à conduit d'air à surpression si le produit est impliqué dans un feu. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau et continuer même une fois le feu éteint.

RISQUES D'INCENDIE/D'EXPLOSION RARES

L'incendie engendre la formation de gaz toxiques.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION POUR LE PERSONNEL DE LUTTE CONTRE LE FEU

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES**

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

IMMÉDIATEMENT avertir l'autorité nationale sur l'environnement aquatique ou une autre autorité compétente en cas de déversements ou émissions dans les réseaux d'eau.

MÉTHODES DE NETTOYAGE

Éloigner les combustibles de la matière déversée. Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Laver soigneusement après la manipulation d'une fuite.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE**PRÉCAUTIONS D'USAGE**

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer au niveau du sol jusqu'aux sources d'inflammation.

PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE

Inflammable/combustible. Éloigner des oxydants, de la chaleur et des flammes. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et dans un endroit sec et frais. Entreposer dans le récipient original. Éviter le contact avec des agents d'oxydation.

CRITÈRES DE STOCKAGE

Entreposage des liquides inflammables.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Appellation	Norme	VME - 8 hrs		VLE - 15 min		Remarques
STYRÈNE	VLEP	50 ppm	215 mg/m3			

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

DESCRIPTION DES INGRÉDIENTS

WEL = Workplace Exposure Limits

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION**CONDITIONS D'UTILISATION**

Assurer l'accès à une douche oculaire.

MESURES D'INGÉNIEURIE

Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source appropriée pour assurer que la limite d'exposition professionnelle ne soit pas dépassée. Manipuler dans une zone bien ventilée.

PROTECTION RESPIRATOIRE

Provide adequate ventilation. Observe Workplace Exposure Limits and minimise the risk of inhalation of vapours. Lors des travaux dans des espaces confinés ou peu ventilés, utiliser un appareil de protection respiratoire à adduction d'air. Utiliser un masque à : Cartouche de gaz (substances organiques).

PROTECTION DES MAINS

Porter des gants de protection en : Néoprène. Nitrile. Caoutchouc (naturel, latex).

PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes de sécurité lunettes anti-éclaboussures pour éviter tout contact avec les yeux.

CRYSTIC VE 679PA**AUTRES MESURES DE PROTECTION**

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau.

MESURES D'HYGIÈNE

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes.

Enlever promptement tout vêtement contaminé. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT	Liquide visqueux
COULEUR	Variable
ODEUR	Solvant.
SOLUBILITÉ	Insoluble dans l'eau
POINT D'ÉBULLITION (°C)	50-150
DENSITÉ RELATIVE	1.10 - 1.20 25°C
POINT D'ÉCLAIR (°C)	32 CF (Creuset fermé).

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**STABILITÉ**

Stable aux températures normales.

CONDITIONS À ÉVITER

Éviter l'exposition aux températures élevées ou à la lumière solaire.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE

Peut polymériser.

MATIÈRES À ÉVITER

Métaux alcalins. Oxydants forts. Acides forts. Alcalis forts. Peroxydes/hydroperoxydes organiques. Peroxydes inorganiques.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

L'exposition prolongée et répétée aux solvants pendant une longue période peuvent entraîner des problèmes de la santé permanents.

INHALATION

À des concentrations élevées, les vapeurs peuvent irriter la gorge et l'appareil respiratoire et causer de la toux. Nocif par inhalation.

INGESTION

Symptômes gastro-intestinaux, y compris des maux d'estomac.

CONTACT AVEC LA PEAU

Agit comme un agent de délipidation de la peau. Peut causer un craquement de la peau et de l'eczéma. Irritant pour la peau. Nocif par contact avec la peau.

CONTACT AVEC LES YEUX

Effet irritant. Peut entraîner rougeurs et cuisson.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**ÉCOTOXICITÉ**

On ne considère pas que ce produit ait des effets néfastes sur l'environnement.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Les déchets doivent être traités comme déchets spéciaux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets.

MÉTHODES D'ÉLIMINATION

Éliminer les rejets et déchets conformément aux règlements municipaux. S'assurer que les récipients sont vides avant rejet (risque d'explosion). Absorber avec de la vermiculite ou du sable sec et éliminer dans un site d'enfouissement agréé.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

CRYSTIC VE 679PA



DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT	RESIN SOLUTION
NO. UN ROUTE	1866
N°CLASSIFICATION ADR	3
CLASSIFICATION ADR	Classe 3 : Liquides inflammables.
GROUPE D'EMBALLAGE ADR	III
No. DE DANGER (ADR)	30
NO. D'ÉTIQUETTE ADR	3
CODE HAZCHEM	3Y
NO CEFIC TEC(R)	30GF1-I+II, 30GF1-sp
NO. CLASSE RID	3
GROUPE D'EMBALLAGE RID	III
NO. UN MER	1866
CLASSE IMDG	3
NO. DE PAGE IMDG	3
GROUPE D'EMBALLAGE IMDG	III
EMS	F-E, S-E
MFAG	See Guide
POLLUANT MARIN	Non.
NO. UN, AIR	1866
CLASSE AIR	3
GROUPE D'EMBALLAGE AÉRIEN	III

15 INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

ÉTIQUETAGE



Nocif

CONTIENT

STYRÈNE

PHRASES DE RISQUE

R10	Inflammable.
R20	Nocif par inhalation.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.

CONSEILS DE PRUDENCE

S24/25	Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S37	Porter des gants appropriés.
S51	Utiliser seulement dans les zones bien ventilées.
S60	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
P14	Contient du (de la) COBALT OCTOATE. Peut déclencher une réaction allergique.

DIRECTIVES EUROPÉENNES

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

CRYSTIC VE 679PA

REGLEMENTATIONS NATIONALES

Arrêté du 30 juin 2001 modifiant l'arrêté du 20 avril 1994 relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances et transposant les directives 2000/32/CE de la Commission du 19 mai 2000 et 2000/33/CE de la Commission du 25 avril 2000, portant respectivement vingt-sixième et vingt-septième adaptation au progrès technique de la directive 67/548/CEE modifiée. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, ND 2098-174-99.

16 AUTRES INFORMATIONS

DATE DE RÉVISION	14/01/2008
NO DE REV. /REPL. FDS GÉNÉRÉE LE	2
PHRASES - R (TEXTE INTÉGRAL)	
R40	Effet cancérogène suspecté : preuves insuffisantes.
R10	Inflammable.
R38	Irritant pour la peau.
R37	Irritant pour les voies respiratoires.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R65	Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R20	Nocif par inhalation.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R23/24/25	Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.